

Image not found or type unknown



Indivisaire décédé avant fin de partage

Par **ORCHIDEE55**, le **17/02/2020** à **15:16**

Bonjour,

Nous sommes plusieurs indivisaires, enfants et petits enfants suite au décès de ma mère, nous sommes tous héritiers. Un des petit enfant indivisaire est décédé, n'est pas marié et pas d'enfants. Est ce normal que ce soit sa mère qui ne fait pas partie de l'indivision et qu'il n'a jamais connu qui hérite de sa part ?

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **17/02/2020** à **17:05**

Bonjour

Les parents héritent de leurs enfants sans descendance, c'est bien ainsi.

En revanche s'il n'avait plus que sa mère, celle-ci ne reçoit que la moitié, le reste allant vers l'autre branche famliale. Le notaire vous expliquera.